

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

N° 24-194

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le code de la route ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu la demande d'arrêté présentée par la société SBTP – 4, rue du Port – ZI Les Bouquières – 25400 EXINCOURT, mandatée par Enedis pour réaliser le renouvellement d'un réseau HTA en traversée de la rue Eugène Claret (RD 19) ;

CONSIDERANT

- qu'il y a lieu de réglementer la circulation des usagers afin de permettre l'intervention de la société SBTP ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'emprise des travaux est située entre les n° 6 et 8, rue Eugène Claret à Delle 90100.

ARTICLE 2 : Les travaux nécessaires au renouvellement du réseau sont réalisés sur la période du 22 juillet au 02 août 2024. Les règles de circulation sont valables le temps nécessaire aux travaux.

ARTICLE 3 : La circulation de tout véhicule se fait par demi-chaussée au droit des travaux avec la mise en place d'un alternat par panneaux indiquant un sens prioritaire (B15 – C18). En cas de problème de circulation, un alternat par feux tricolores peut être mis en place.

ARTICLE 4 : Les panneaux de signalisation ainsi que les feux tricolores temporaires nécessaires aux dispositions du présent arrêté, sont mis en place par la société SBTP chargée des travaux sous son entière responsabilité.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les Agents de la Police Intercommunale, le Garde-Champêtre, l'Agents de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental – Service des routes ;
- Monsieur le Président du SMTC ;
- Monsieur le Président de la CCST – Service ordures ménagères.
- Monsieur le Directeur de la société SBTP ;
- Monsieur le Directeur de Enedis.

A Delle, le 10 juillet 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de DELLE



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 12/07/2024.
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.